

DELIBERATION N° 2020-012

Approbation du procès-verbal
du Conseil d'administration du 18 septembre 2020

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1^{er} mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 15 juin 2020 portant nomination de Madame Sarah Bellier en qualité de Directeur Général par intérim de l'EPA Écovallée - Plaine du Var à compter du 15 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 18 septembre 2020,

Le Conseil d'administration :

- Approuve le procès-verbal de sa séance du 18 septembre 2020.

Le Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical, slightly wavy lines of varying heights, followed by a short horizontal stroke at the bottom.

Philippe PRADAL

Annexe : procès-verbal